

FÉDÉRATION DES SYNDICATS ET COMITÉS DE QUARTIERS DE PESSAC

Les enjeux des municipales : réflexion de la Fédération aux listes candidates.

INTRODUCTION

1909 : Création du premier syndicat de quartier à Pessac

Double rôle d'un syndicat de quartier :

- **La défense des intérêts collectifs** de quartier et d'un bien commun ;
- **La formation du lien social** notamment avec des activités récréatives.

1936 : création de la fédération des syndicats et comités de quartier de Pessac

Double rôle de la Fédération :

- Favoriser la **participation** des habitants dans leur quartier ;
- **Représenter et défendre** les quartiers auprès des instances représentatives communales.

2015 : La Communauté Urbaine de Bordeaux (créée en 1968) devient Bordeaux-Métropole

- La mutualisation des services éloigne les interlocuteurs de la fédération des quartiers sur les services mutualisés.

La Fédération des Syndicats et Comités de Quartiers de Pessac souhaite interroger les candidats à l'élection municipale sur des enjeux qui lui semblent essentiels pour l'avenir de notre ville qui est un maillon important de la métropole bordelaise. Pour cela, elle a mis au point ce questionnaire que nous rendons public. Nous invitons les différents candidats à donner leur vision de l'avenir en y répondant. Nous avons classé les questions en trois catégories :

- ✓ Démocratie participative
- ✓ Déplacements et mobilités
- ✓ Urbanisme et cadre de vie

A) DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Pessac a une longue histoire en termes de vie de quartier (syndicats et comités, fédération) à l'écoute des habitants, ils relaient leurs préoccupations et sont des interlocuteurs reconnus par les instances de la ville et de la métropole. Leur champ d'activité concerne les questions d'intérêt général : voirie, circulation, propreté, voisinage, etc. Ils œuvrent pour la qualité de vie et le lien social de proximité. La fédération demande aux différents candidats la réaffirmation de l'indépendance des comités et syndicats de quartiers et la reconnaissance de leur rôle dans la démocratie pessacaise.

➤ ***Quelles dispositions envisagez-vous pour favoriser la participation citoyenne et quelle place entendez-vous donner aux comités et syndicats de quartier dans l'animation du débat participatif ?***

- Êtes-vous favorable à la création d'un Conseil Local de la Vie Associative ?
- Êtes-vous prêt à terminer dans le cours du mandat la mise à disposition d'une Maison de Quartier sur le territoire de nos 17 quartiers, avec des locaux adaptés pour nos Syndicats et Comités de Quartier (bureau, lieu de stockage) ?

➤ ***Quels outils êtes-vous prêt à mobiliser pour veiller à ce que le débat soit mené en facilitant son accès au plus grand nombre***

- Mise à disposition des associations de citoyens – 15 jours avant les réunions - des documents nécessaires à leur réflexion permettant ainsi une consultation des habitants.

- Adaptation des formes de la participation, avec des lieux et horaires de réunion permettant la participation des jeunes couples avec enfants, dans un langage accessible à tous (explication des sigles).
- Possibilité pour les associations de poser des questions aux élus en début ou fin de conseil municipal (dans un temps maximum à fixer). Les questions seraient déposées dans un délai permettant aux élus d'en étudier la réponse.
- Mise à la délibération municipale d'un sujet soutenu par 2 000 Pessacais (seuil à définir).

Remarque : Si la démocratie participative locale au niveau communal est à conforter encore, elle reste à construire au niveau métropolitain sur la base des acquis des commissions consultatives

B) DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉS

Disposer d'une bonne mobilité c'est avoir la possibilité d'effectuer les déplacements que l'on souhaite, au moment où on le souhaite et dans des conditions satisfaisantes. Globalement on estime que 90 % de la population se déplace chaque jour et que chacun effectue en moyenne 4 à 5 déplacements dans la journée. Dans un contexte de progression démographique et d'augmentation du trafic routier, il est évident que si l'on n'arrive pas à augmenter substantiellement la part des déplacements alternatifs à la voiture particulière et le nombre de passagers par véhicule, les conditions de circulation ne s'amélioreront pas. Cela impose que l'on dispose de schémas de circulation sécurisés pour l'ensemble des déplacements quel que soit leur mode.

- Le problème des déplacements pendulaires de travail. A la Métropole, défendez-vous des transports en commun circulaires pour relier Euratlantique, Bersol, l'Aéroparc, Le Haillan, Blanquefort et leurs bassins d'emploi (Sud-Gironde, Bassin Sud, Bassin Nord, Sud-Médoc), priorité de la fédération des quartiers de Pessac ?
- Le pôle intermodal de l'Alouette est le maillon essentiel pour le désengorgement de la rocade. Comment en ferez-vous vraiment un lieu-clé pour l'alternative à la voiture ?
- Quelles actions envisagez-vous pour faire jouer pleinement leur rôle aux pôles multimodaux de l'Alouette et de Pessac-Centre ?
- Le développement des lignes de transport structurantes (Lianes) est une nécessité sur Pessac. Quelles dispositions pourraient être prises pour développer l'utilisation des transports collectifs (rabattement vers les lignes structurantes, offre complémentaire de type vélo ou trottinette en libre-service...) ?
- Que comptez-vous faire pour favoriser la mobilité à Pessac en marchant ? (Mise en sécurité et communication sur les parcours de marche vers les écoles, (pédibus) les lieux culturels, les centres commerciaux, les Maisons de Quartier... ?)
- Quelles actions mettrez-vous en place en faveur du vélo : pistes cyclables structurantes, préfiguration des « autoroutes à vélos » (bus à pédale pour conduire les enfants à l'école) ... ?

C) URBANISME ET CADRE DE VIE

Le sujet de la construction dans la ville de Pessac préoccupe les habitants. Faut-il construire ? Un peu, beaucoup ? Où ? Comment ? Les orientations prises dans les documents d'urbanisme (PLU 3.1 et SCOT) visent toutes à limiter l'étalement urbain et ses conséquences en termes de déplacements. On parle de densification pour accueillir plus de ménages dans un espace urbanisé maintenu dans ses limites. Cette densification a des effets néfastes sur le cadre de vie des Pessacais. Pour beaucoup d'habitants la conservation de l'identité des quartiers, des trames verte et bleue et des espaces naturels est un élément primordial afin de conserver le bien-vivre.

La tension du marché immobilier provoque une dérive des prix ; or, la ville de Pessac doit permettre à toutes les catégories d'habitants d'y résider. Cela passe par la mise en place de programmes sociaux qui permettent à une certaine catégorie de la population de se loger à Pessac.

- Quelle est votre position sur l'accueil de population à Pessac ? Peut-on limiter l'offre de logements sans risquer une dérive des prix ?
- L'orientation prise dans les documents d'urbanisme est celle d'une certaine densification. Cela vous paraît-il possible sans nuire à la préservation de l'identité pessacaise (Pessac « ville jardin » : place des espaces verts privatifs rongés par la densification) ?

- Quelles dispositions pourraient être prises pour limiter les impacts de la densification ? Quel peut être le « coefficient de densification acceptable » ? Est-ce principalement le problème de la hauteur qu'il faut traiter ? Est-ce l'impact sur la circulation ou le stationnement ? Quid des conséquences d'un projet « dense » sur la valeur résiduelle des habitations voisines ?
- L'architecture, une richesse à pérenniser. Pessac est, d'est en ouest, un livre d'architecture. Comment préserver et continuer ce caractère pessacais ? Pessac a aussi une histoire riche en termes d'innovation et de démarches sociales d'habitat (Cité Frugès, Castors...) ; comment favoriser des initiatives dans ces domaines ? Quel accompagnement envisagez-vous ?
- Quelles dispositions pour préserver les trames verte et bleue : remise en valeur des ruisseaux (y compris ceux qui sont canalisés et busés aujourd'hui). Préservation de nouveaux espaces naturels (Bacalan, gloriette du Bourgaillh...). Politique volontariste des arbres remarquables, surtout en zone dense.
- Êtes-vous favorable à l'annexion de la Charte architecturale et paysagère de Pessac au PLU ? Quelles dispositions allez-vous prendre pour garantir son respect ?
- Le PLU compte peu d'emplacements réservés pour de nouveaux équipements publics (écoles, équipements culturels). Comment comptez-vous répondre aux besoins futurs ?
- Dans un contexte de forte augmentation du trafic aéroportuaire, que comptez-vous faire pour protéger les Pessacais des nuisances induites (bruit, qualité de l'air) ?

Pour la fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac

Roger Lévy

Président